

*Initiatives ministérielles*

voir se réaliser ces innovations que nous allons appuyer le projet de loi.

Avant de parler du projet de loi C-28 lui-même, je veux tout d'abord parler du système d'éducation en général. J'estime important pour le Canada d'avoir des universités et des collèges rationnels et efficaces dont le but premier est d'offrir à nos jeunes une solide éducation qui leur donne les compétences dont ils ont besoin dans une économie moderne. C'est cela qui fera progresser notre pays en fin de compte.

Je crois que la meilleure façon de procéder est de mettre en place les incitatifs voulus pour que les universités et collèges aient intérêt à se faire concurrence afin d'attirer ces étudiants et aient intérêt à utiliser au mieux les ressources dont ils disposent, de sorte que, s'ils doivent choisir entre accorder la permanence à un professeur et consacrer cet argent à l'embauche d'autres professeurs pour pouvoir donner plus de cours, ils feront le choix qui s'impose en offrant plus de services à ces jeunes.

L'un des problèmes auxquels nous faisons face, au pays, c'est que les jeunes ne peuvent entrer à l'université même s'ils ont les notes voulues. Parfois, lorsqu'ils réussissent à entrer à l'université, ils ne peuvent s'inscrire dans les domaines qu'ils veulent, dans les domaines qui sont susceptibles de mener à un emploi à la fin de leurs études.

• (2230)

Je crois qu'il y a bien des améliorations à apporter, outre celles que prévoit le projet de loi C-28, pour faire en sorte que nos universités préparent nos jeunes et l'économie aux défis que nous réserve un monde en évolution.

Souvent, les jeunes ne peuvent aller à l'université parce qu'ils n'ont pas le financement pour le faire. Malheureusement, il arrive trop souvent que des étudiants demandent un prêt au gouvernement et que celui-ci, après avoir examiné les revenus et les actifs de leurs parents, décide que leurs revenus ou, ce qui est très déplorable, leurs actifs sont trop élevés. C'est un aspect du système qui laisse beaucoup à désirer. Le gouvernement dit qu'ils ont trop d'actifs, mais il arrive que des gens aient beaucoup d'actifs et très peu de revenus.

Ainsi, un Terre-Neuvien peut avoir un bateau de pêche qui, sur papier, vaut beaucoup d'argent. Cependant, s'il ne peut l'utiliser pour aller pêcher parce qu'il y a un moratoire sur la pêche et que, de ce fait, il n'a pas de source de revenus, comment diable peut-on justifier de ne pas accorder de prêts aux étudiants à ses enfants? Malheureusement, c'est ainsi que le système fonctionne de nos jours, et c'est tout à fait regrettable.

Il y a un aspect du projet de loi C-28 qui résoudrait ce problème. Il s'agit du régime de remboursement en fonction du revenu. Le gouvernement a maintenant proposé sans grand enthousiasme d'inclure des dispositions concernant un régime de remboursement en fonction du revenu dans le projet de loi C-28. Il a abordé cette question sans enthousiasme, mais à mon avis, c'est une lueur d'espoir pour de nombreux Canadiens, notamment les Canadiens à revenu moyen qui, actuellement, peuvent avoir quelques actifs, mais pas l'argent nécessaire pour envoyer leurs enfants à l'université.

Nous devons prévoir des encouragements qui permettront à ces jeunes non seulement d'obtenir des prêts aux étudiants, mais qui les inciteront aussi à utiliser ces sommes le plus prudemment possible et à choisir des disciplines leur permettant de trouver un emploi lorsqu'ils obtiendront leur diplôme. Nous voulons prévoir des mesures qui les encourageront à terminer leurs études le plus rapidement possible et à ne pas devenir des étudiants professionnels. Nous voulons que ce programme prévoie des encouragements, de sorte que les étudiants ne prennent pas un cours de vannerie. Nous voulons qu'au bout du compte, ils contribuent à l'essor de notre économie.

Il y a 250 ans, durant le siècle des Lumières, vivaient de grands philosophes et économistes, des gens comme David Hume et son ami Adam Smith, l'auteur du célèbre ouvrage *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, publié en 1776. Lorsqu'ils prononçaient des conférences dans les universités, il y a 250 ans, les étudiants venus les entendre déposaient une pièce de monnaie dans une tasse placée à la porte. C'est ainsi que les professeurs étaient rétribués. Les professeurs recevaient ces dons parce que les étudiants savaient qu'ils allaient apprendre quelque chose en assistant à ces cours. Les étudiants déposaient volontiers leur pièce d'argent pour aller entendre ces grands hommes.

On peut imaginer quel encouragement c'était pour David Hume, Adam Smith et bien d'autres grands professeurs et penseurs d'autrefois, car plus ils faisaient du bon travail, plus ils recevaient d'argent. Plus leur travail était bon, plus ils étaient encouragés, car ils recevaient de l'argent pour leurs cours; ils étaient incités à donner plus de cours ou de conférences parce que cela leur rapportait.

La même chose se produisait 2000 ans plus tôt, à proximité d'Athènes, lorsque Aristote a ouvert son lycée qui a attiré des étudiants de toute la péninsule grecque. Ils payaient volontiers parce qu'ils connaissaient sa grande réputation et voulaient apprendre quelque chose. Évidemment, les étudiants étaient très motivés et voulaient apprendre parce qu'ils avaient payé et voulaient en avoir pour leur argent. Aristote avait aussi une bonne raison de continuer à enseigner, de poursuivre sa recherche et de trouver de nouvelles idées.

Faites la comparaison avec le système tel qu'il est actuellement, où les universités paient les enseignants et le gouvernement paie les universités et les contribuables paient le gouvernement.

• (2235)

J'ai signalé qu'environ 80 p. 100 de l'éducation que l'étudiant reçoit à l'université est payé par les contribuables indirectement et 20 p. 100 par l'étudiant lui-même.

Il y a donc peu de responsabilité directe. Il n'y a pas grand-chose pour encourager les étudiants à se donner la meilleure éducation possible, pour inciter les universités à faire le meilleur usage possible des ressources. Ainsi, il n'y a rien qui les pousse vraiment à dépenser pour accroître l'effectif étudiant, parce que ce n'est pas nécessairement ainsi qu'elles sont rémunérées. Ce peut être le cas dans une faible mesure, mais, bien souvent, elles reçoivent un montant proportionnel au nombre d'étudiants. Elles